



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2026

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

| Numéro | Objet | Vote |
|---|--|--|
| <u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/01</u> | <u>Election du Maire</u> Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. M. CALMY Michel ayant obtenue la majorité absolue est élu Maire de la commune. | <u>Approuvée à</u> <u>la majorité</u> |
| <u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/02</u> | <u>Création et détermination du nombre d'adjoints</u> Le conseil municipal a déterminé le nombre d'adjoints au maire à quatre sans que ce nombre excède 30% de l'effectif légal du conseil municipal. | <u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u> |
| <u>Délibération</u> <u>N° 2026/03/03</u> | <u>Election des adjoints</u> L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste. Une seule liste a été déposée, la liste BUGUINET ayant obtenu la majorité absolue sont élus : premier adjoint : BUGUINET Didier deuxième adjoint : TOURNIER Aurore troisième adjoint : BIEN Daniel quatrième adjoint : THIROT Sylvia | <u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u> |

Date d'affichage : 26/03/26

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 26/03/26

Michel CALMY,
Maire du Vaudoué